

# **CAHIERS D'ETUDES LINGUISTIQUES**

**REVUE DU DEPARTEMENT DES SCIENCES DU LANGAGE ET DE  
LA COMMUNICATION (DSL) – UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI  
(UAC)**

## **Editorial**

La revue Cahiers d'Etudes Linguistiques entend publier des travaux purement descriptifs et ceux à perspective synchronique et, ou diachronique s'appuyant sur l'analyse linguistique ou littéraire d'une ou de plusieurs recherches africaines. La revue entend aussi être le carrefour des recherches linguistiques ou littéraires représentant des courants et des écoles théoriques divers puis d'échanges scientifiques pour tout chercheur en linguistique et littérature africaines.

## **CAHIERS D'ETUDES LINGUISTIQUES**

### **Directeur de publication**

Prof. Flavien GBETO, Doyen de la FLASH/UAC

### **Comité scientifique**

Joseph O. YAI (Paris), Mamoudou Akanni IGE (Bénin), Bienvenu Albert AKOHA (Bénin), Toussaint Yaovi TCHITCHI (Bénin), Lebene BOLOUVI (Togo), Hounkpati Christophe B. CAPO (Bénin), Adrien HUANNOU (Bénin), Ascencion BOGNIAHO (Bénin), Issa TAKASSI (Togo), Maxime da CRUZ (Bénin), Flavien GBETO (Bénin), Médard Dominique BADA (Bénin), Jean-Euloge GBAGUIDI (Bénin), Pierre ONDO-MEBIAME (Gabon), Pascal Okri Tossou (Bénin) ; MIDIOHOUN Ossito Guy (Bénin), Mahugnon KAKPO (Bénin), Pamphile MEBIAME-AKONO (Gabon), Antoine AFELI (Togo), Léonard KOUSSOUHON (Bénin), Bertin YEHOUENOU (Bénin), Firmin AHOUA (Côte d'Ivoire), Laurent Alain ABOA (Côte d'Ivoire), Gérard KEDREBEOGO (Burkina-Faso), Alain SISSAO (Burkina-Faso), Aimé PALI (Togo), Laré KANTCHOA (Togo), Dame NDAO (Sénégal).

### **Rédacteur en Chef**

Julien K. GBAGUIDI, Chef de Département des Sciences du Langage et de la Communication (DSLCL).

### **Comité de rédaction**

Sévérin-Marie KINHOU, Samuel DJENGUE, Mawani Mathieu, Julien Koffi GBAGUIDI, Zéphirin C. TOSSA (Bénin), Coffi SAMBIENI, Blaise C. DJIHOUESSI, Maxime ADJADOHOUN, Florentine SAIZONOU-AGBOTON, Pascal Okry TOSSOU, Raphael YEBOU.

### **Secrétariat de rédaction**

Moufoutaou ADJERAN, Marcellin Z. HOUNZANGBE, Judicaël AFFO.

### **Adresser toute correspondance à :**

DSLCL, Université d'Abomey-Calavi  
Abomey-Calavi  
République du Bénin  
[dslc1@yahoo.com](mailto:dslc1@yahoo.com)

**Université d'Abomey-Calavi**  
**Département des Sciences du Langage et de la Communication**

**CAHIERS D'ETUDES  
LINGUISTIQUES**

**NUMÉRO 14 / 2017**  
**© DSLC – UAC – ISSN : 1659-6285**

## SOMMAIRE

1. METAPHORS IN TRANSLATION: A STUDY OF WOLE SOYINKA'S *The lion and the jewel*, Rissikatou MOUSTAPHA-BABALOLA, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).....**006**
2. *EXPLORING THE TENOR VARIABLE THROUGH THE SEMIOTIC MODE AND PRONOMINAL DEVIATION*IN *Chinua Achebe's Arrow of God*, Yémalo, C. AMOUSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).....**021**
3. POÉTICA Y SENTIDO DE LA OBRA DRAMÁTICA *EL MÉDICO DE SU HONRA* DE CALDERÓN DE LA BARCA, Cossi Basile MEDENOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).....**047**
4. MÄRCHEN UND MEDIZIN: EINE VERGLEICHENDE UNTERSUCHUNG ZU MEDIZINISCHEN VORSTELLUNGEN IN DEUTSCHEN UND WESTAFRIKANISCHEN MÄRCHEN, Mensah Wekenon TOKPONTO, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).....**071**
5. LES DETERMINANTS SOCIOCULTURELS DE LA NON FREQUENTATION DES CENTRES DE L'ALPHABETISATION DANS LA COMMUNE DE SAVALOU, TAKPE Kouami Auguste, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).....**095**
6. APPROCHE ENONCIATIVE DU DISCOURS D'INVESTITURE DU 06 AVRIL 2016 AU BENIN, Maxime, J.R. ADJANOHOUN, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).....**114**
7. THE HAUNTING GHOSTS OF SLAVERY: THE DUTY OF REMEMBRANCE AND ATONEMENT IN TONI Morrison's *Beloved*, Sènakpon A. Fortuné AZON, Mouhassinou BABA AGBA, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).....**149**
8. VISAGES DE FEMME : UNE REPRESENTATION DE LA FEMME DANS *DOGBOWRADJI* DE BERNARD ZADI ZAOUROU, Kakou Adja Epse Assi, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire) .....**164**
9. LA TOPICALISATION ET LA FOCALISATION EN *JUGUURERE*, PARLER FULFULDE DU CENTRE-TOGO, Laré KANTCHOA, Djibrila TETEROU, Université de Kara (Togo).....**184**
10. L'EXPRESSION DE LA QUALIFICATION DANS UNE LANGUE KRU : EXEMPLE DU BETE, Blé François KIPRE, Alain Albert ADEKPATE, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire).....**204**
11. ETUDE DE QUELQUES CONNECTEURS MOBA EMPRUNTES AU HAUSA, Mimboabe Bakpa, Université de Kara (Togo).....**227**
12. Le PHENOMENE SORCIER ET LA *RES PUBLICA*, Dègbédji Gad Abel DIDEH, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).....**236**

**Le phénomène sorcier et la *res publica***

# Le phénomène sorcier et la *res publica*

Dègbédji Gad Abel DIDEH  
Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

## Résumé

Certaines croyances poussent des individus à des actions déterminantes pour toute la société, que ces actions soient favorables ou défavorables à celle-ci. Lorsque ces croyances sont populaires, elles arborent des limites qui peuvent s'avérer incontrôlables par l'ordre public. La croyance, en Afrique, à la sorcellerie et la crainte qui l'entoure en font partie. Procédant selon une approche analytique et critique, le présent article présente ce paradoxe en situant la peur du sorcier dans la réalisation, ou non, de l'idéal républicain de liberté intimement associé à l'égalité et à la justice.

**Mots clés :** sorcier - res publica- stéréotype – vodun

## Abstract

Some beliefs bring some individuals to actions that are decisive to society, regardless of whether those actions are favorable or unfavorable to the mentioned society. When these beliefs are popular, they bear boundaries that could be uncontrollable by public security. In Africa, belief to witchcraft and the fear thereof are part of the same. Following the analytical and criticism step, the current article is presenting this paradox by locating the fear of the witchdoctor in the achievement or not, of the republican ideal of freedom deeply associated to equality and justice.

**Key words:** witchdoctor, res publica, stereotype, vodun

## Introduction

14 août 1791 à Saint-Domingue. Au Bois-Caïman, des esclaves sont réunis pour ce qui va devenir le plus célèbre rite vodun de l'histoire de l'humanité. Un cochon noir est éventré laissant son sang gicler sur toute l'assistance. Les adeptes, tous des esclaves de diverses plantations, boivent ce sang et le hungan<sup>1</sup>, un esclave nommé Boukman, prononce un serment :

*[...] Le Dieu de l'homme blanc lui demande de commettre des crimes. Mais le Dieu à l'intérieur de nous veut que nous fassions le bien. Notre Dieu qui est si bon, si juste, nous ordonne de nous venger de nos torts. C'est lui qui dirigera nos armes et nous apportera la victoire. C'est lui qui va nous aider. Nous devrions tous rejeter l'image du dieu de l'homme blanc qui est si impitoyable. Ecoutez la voix de la liberté qui chante dans tous nos cœurs.*<sup>2</sup>

Motivés par ce serment, ces esclaves se soulèvent dès la nuit du 23 au 24 août. Ce soulèvement aboutit à la proclamation de la République d'Haïti le 1<sup>er</sup> janvier 1804.

---

<sup>1</sup> Le Hungan est le révérend sacrificateur dans la gouvernance des sociétés vodun. Il dirige, aux yeux du public et des adeptes, un temple de vodun, ce qui lui confère un pouvoir d'exhortation.

<sup>2</sup> Voir Bois Caïman, [En ligne][www.une-autre-histoire.org](http://www.une-autre-histoire.org), consulté le 10 juin 2017.

Plus au Nord, en Virginie, un autre esclave, Nat Turner, chrétien et grand connaisseur de la Bible, se laisse convaincre par ce même serment et déclenche, en 1831, une révolte d'esclaves rapidement réprimée.

Même si, à la succession de Boukman, son ancien lieutenant, Toussaint Louverture<sup>3</sup>, a fait de l'Eglise catholique la religion d'Etat, banissant ainsi dans les faits le vodun, cette Eglise là n'a pas manqué de prendre plus au sérieux les pratiques vodun en les affublant des mêmes attributs qu'elle utilise contre tout ce qui lui échappe depuis la Sainte-Inquisition, la sorcellerie, et en déclenchant contre elles une guerre sainte totale.

Ainsi, avec la conquête militaire et le commerce, la réduction équationnelle du vodun et des pratiques voisines en sorcellerie, en pratiques sataniques, constitua l'un des trois piliers de la colonisation de l'Afrique. Aujourd'hui, les souches des pratiques endogènes sont pratiquement détériorées du fait de la «grande aliénation coloniale», pour reprendre les mots de Fabien Eboussi Boulaga (1993, p. 121). Les angoisses et anxiétés associées à ces pratiques sont définitivement assimilées et affectées aux souches résistantes. Elles fondent le quotidien de la vie sociale et sont parfois entérinées par des faits troublants. Et même si nombre de chercheurs mettent en doute la réalité du sorcier tel qu'intégré par les masses, sa peur, elle, est bien réelle. C'est à cette réalité que nous voulons réfléchir.

Nous partons du postulat de William Gwyn :« La liberté est le bien le plus haut de la société civile » (P. Pettit, 2004, p. 111). Et nous nous interrogeons sur la phobie du sorcier pour déboucher sur les conditions – favorables ou défavorables - à cette fin lorsque des individus ou des sociétés y sont soumis. En d'autres termes, la crainte du sorcier est-elle compatible avec la construction de l'Etat de droit et avec l'autonomie cognitive de l'homme social ? Il s'agit ici de situer une hantise collective du sorcier dans les catégories de la liberté, au sens fixé par la philosophie néorépublicaine.

## **1. Préalables conceptuels**

### **1.1 Le sorcier**

Le sorcier est un individu doté d'un pouvoir magique ou mystique qui a pour vocation de soigner ou de détruire d'autres individus. Son action, la sorcellerie, se réalise à travers divers éléments naturels accompagnés de sortilèges, ou par persuasion. Le sorcier, dans l'imaginaire collectif, aurait une capacité à la métamorphose et à la suggestion.

La mythologie occidentale distingue les sorciers bienfaisants, incarnés par Merlin, des sorciers malfaisants, représentés par Morgan. L'église catholique, elle, ne fait pas de quartier : toute sorcellerie est une manifestation du Diable.

---

<sup>3</sup> En réalité, Toussaint était le guérisseur et, en tant que tel, son autorité est autonome dans la gouvernance vodun. Autrement dit, il est tout aussi respecté par le public et les adeptes que le hungan.

Le livre oral fondateur des cultures orisha et vodun, *ifa*, lui, conçoit l'accession à un pouvoir suprême par un certain nombre de connaissances et de rites visant à maîtriser les éléments, sans consignes particulières sur le bien ou le mal. Les individus dotés de tels pouvoirs sont ainsi consacrés dans ces sociétés et consultés en tant que tels par des gens de pouvoir et les riches commerçants, sans que pour autant la sémantique permette de les définir exclusivement comme sorciers.

Ainsi, dans la culture vodun, les démembrements du *bõ* appellent à des spécialités diverses dont certaines sont directement liées à la sorcellerie. Mais si le *bõkɔnɔ* ou régisseur du *bõ* n'est pas socialement considéré comme un sorcier, il est la personne d'abord consultée avant tout acte individuel au regard de la société. De manière générale, la frontière entre le bien et le mal est inexistante dans cet imaginaire.

La peur du sorcier renvoie ainsi à toutes les craintes supposées ou réelles liées à la pratique de la sorcellerie et qui sont entretenues par les accusations, soupçons, tentatives de désenvoutement ou d' « exorcisme » (P. Fanou, 2008, p. 27) et le recours au « blindage » (V. Topanou, 2009, 267-301), tel qu'on peut l'observer dans la culture vodun<sup>4</sup>.

## 1.2 La res publica

La *res publica* latine est le bien commun ou « la chose publique », selon Cicéron (1965, p. 29). Ce bien commun peut varier d'un auteur à l'autre : pour Hobbes (1971, p. 173), c'est la sécurité, alors que selon Rousseau, « le plus grand bien de tous, qui doit être la fin de tout système de législation, [...] se réduit à deux objets principaux, la liberté, et la justice » (1954, p. 53).

A l'époque contemporaine, la culture démocratique d'une nation semble se mesurer par sa capacité à promouvoir la liberté afin qu'un individu ne subisse pas la sujétion d'autrui. On pense que la fin de toute république est la réalisation de la liberté intimement associée à l'égalité et à la justice, même si son sens et sa portée suscitent la polémique entre libéraux, républicains et communautaristes.

Le bien commun dont il est question ici, c'est la liberté, au sens néo-républicain du concept : « La liberté se pense comme non-domination », pour emprunter la formule de Philip Pettit (2004, p. 10).

---

<sup>4</sup> Les mutations provoquées par la rencontre de la culture occidentale chrétienne et celle du vodun ont abouti à des conflits d'interprétations des unes et des autres formes. Afin d'installer la *colonialité* du pouvoir, l'église chrétienne n'a pas eu d'autre choix que de rechercher dans le vodun les équivalents du mal : les personnages de *legba* ou d'*Eshu* pour Satan, le *bõkɔnɔ* pour sorcier... Cette prise de position a été transmise par l'école occidentale, la seule dominante, à l'heure actuelle. En sorte que les représentations de la peur dont il est question ici correspondent aux mêmes représentations dans la culture occidentale moderne. Or, dans les archives internes du vodun, le sorcier existe bel et bien sous le nom de « *azeto* », au sens où Marc Augé le définit (Voir page 4).

## 2. Des pouvoirs parallèles

La création de la République d'Haïti, sur la base d'un serment sacrilège au regard du pouvoir ambiant, prouve que le droit et la communauté d'intérêts évoquée par Cicéron peuvent ne pas être incarnés par le pouvoir central. Une telle rupture entre les aspirations du peuple et le pouvoir central engendre des bouleversements au sein de l'Etat. En l'absence d'explications rationnelles face à la toute-puissance de l'Etat, le fantasme collectif attribue ces bouleversements à des forces parallèles. Haïti n'a d'ailleurs pas été le premier exemple dans cette situation. Deux ans avant le démarrage de la sienne, une autre révolution venait de proclamer la République française. Là encore, une certaine opinion y a vu la main d'une société secrète : les illuminati<sup>5</sup>.

Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire de la République, des forces parallèles, généralement secrètes, ont été rapportées comme adjuvantes ou opposantes aux bouleversements du pouvoir d'Etat : Rome à la mort de Jules César, Venise en prise à la fois à la peste et à l'invasion de Chypre par les Ottomans, où la poétesse Veronica Franco a été transformée en victime expiatoire... Ce sont ces forces que l'Eglise catholique, légat suprême de tous les pouvoirs d'Etat en Occident, n'arrive pas à contrôler, qu'elle a promues comme relevant de Satan, donc sorcières.

Selon Marc Augé, « les caractères attribués au sorcier de telle ou telle sociétés sont des stéréotypes admis par l'opinion publique » (1957, p. 87). Le stéréotype est par définition une construction identitaire d'un groupe donné sur un autre groupe. Les juifs commerçants, fourbes et sournois ou les Nègres paresseux sont ainsi des stéréotypes de la société occidentale chrétienne sur ces exogroupes. Une fois implanté dans le locus de perception de l'autre dans la transmission, le stéréotype fonctionne comme une cellule dormante. C'est-à-dire que même en l'absence de tout acte permettant de justifier la vérité de la représentation, voire en présence d'actes infirmatifs de ladite représentation, instinctivement, les individus du groupe percepteur, continuent à intégrer ceux de l'exogroupe comme tels. Et lorsque ce dernier se trouve en situation de réceptacle, la transmission a effet sur lui et donc, progressivement, les individus de ce même groupe peuvent commencer à projeter sur les autres du même groupe les mêmes représentations, voire à se considérer réellement comme répondant aux caractères peints par la représentation. On parle d'effet pygmalion.

---

<sup>5</sup> John Robison, *Proofs of a Conspiracy against all the religions and governments of Europe, carried on the Secret Meetings on Free-Masons, Illuminati and Reading Societies*, etc. collected from good authorities, 1797. (Version numérique traduite en français sur Google).

Ainsi donc, grâce aux stéréotypes, les pratiques rituelles tout comme la médecine traditionnelle, en Afrique, ont été réduites au rang de sorcellerie par la colonisation et, la plupart du temps, intégrées comme telle par les populations actuelles. Progressivement, le pouvoir de nuisance attribué au sorcier a fini par prendre le pas, dans l'imaginaire collectif, sur toutes autres caractéristiques du sorcier.

L'amalgame inhérent à un tel stéréotype nous impose donc de nous pencher ici sur un cas particulier. Celui de l'Afrique noire avec ses jeunes Etats où les représentations individuelles et collectives de forces occultes sont constantes à tous les niveaux. Même si, comme le constate Guy Bechtel (1997, p. 55), la répression de la sorcellerie a eu lieu sur d'autres continents comme l'Europe, avec la non distinction par la langue française des mots qui désignent la sorcellerie bienveillante et celle malfaisante, contrairement à la langue anglaise qui distingue bien *witchcraft* et *sorcery*, selon John Middleton et Edward Winter (1963).

### **3. L'Afrique et la sorcellerie**

#### **3.1 La sorcellerie chez les Azandé et les lagunaires**

Selon Edward Evans-Pritchard, les Azandé du Soudan croient que tout sorcier possède dans son corps un organe particulier, « la substance ensorcelante [qui] est une chose ronde dans le petit intestin » (1972, p. 54) et qu'on peut découvrir par l'autopsie du cadavre du sorcier après sa mort ou par la consultation de l'oracle du poison (1972, p. 65) s'il est vivant. Mais la sorcellerie est autant un phénomène organique qu'héréditaire : on ne devient pas sorcier mais on naît sorcier, la fille héritant de la mère et le garçon du père (Evans-Pritchard, 1972, p. 55). L'action permettant à l'âme de la sorcellerie, *mbisimo mangu*, de détruire un homme est « psychique », selon Evans-Pritchard (1972, p. 66). Ce qui rend possible l'hypothèse de la nuisance à distance qui échappe visiblement à l'homme mesurant la réalité seulement à l'aune du savoir occidental qui veut que le réel se confonde avec ce qui est expérimental, estime de manière ironique Meinrad Hebga (1997, p. 67).

Pour les Azandé, la cause fondamentale de l'ensorcellement est à la fois « la haine, la jalousie, l'envie, la calomnie, la diffamation » (E. Evans-Pritchard, 1972 p. 143) car il faut d'abord qu'un homme puisse haïr son prochain avant de le détruire. Ainsi les méfaits du sorcier sont visibles et peuvent se reconnaître à travers certains maux que la médecine moderne n'arrive ni à diagnostiquer ni à soigner. Ce sont les cas d'envoûtement ou d'ensorcellement que seul le tradipraticien est à même de traiter et de guérir.

L'observation des réalités sociales et culturelles des Lagunaires de la basse Côte d'Ivoire a permis à Marc Augé de constater la place prépondérante qu'y tiennent les croyances à la sorcellerie et leur impact sur la vie quotidienne. Pour ces Lagunaires, aucun événement ne doit être considéré comme un phénomène naturel. Le malheur qui survient est toujours l'effet d'un mauvais

sort ou d'un envoûtement provoqué par un tiers : «[...] la maladie peut être due à l'attaque d'un sorcier, mais aussi bien à celle d'un mort ou celle d'une divinité de l'eau ou de la brousse» (A. Augé, 1975, p. 101).

Marc Augé observe qu'il est nécessaire de faire la nuance entre les accusations et les soupçons de sorcellerie. On peut soupçonner tout le monde car il « n'est pas exclu que de très jeunes enfants soient sorciers » mais en général les vieillards, les vieilles femmes et les pauvres sont accusés. En revanche on ne peut accuser tout le monde : les chefs, les princes et les riches échappent aux accusations même s'ils sont soupçonnés, observe Augé.

Il en résulte que le portrait du soupçonné-type contraste singulièrement avec celui de l'accusé-type. Le soupçonné-type est riche, il a de l'influence [...]. Mais l'accusé-type ne possède fréquemment que l'un des traits de ce modèle : la vieillesse. Les déviants, les aigris, les vieillards sont souvent accusés.(M. Augé, 1975, p. 105-106)

Chez les Lagunaires, les activités de sorciers sont structurées de façon géographique avec « une société de sorciers par village » mais des « alliances entre sorciers sont censées donner un rayon d'action plus étendu à chaque sorcier.» (M. Augé, 1975, p. 99). Leur réunion nocturne autour de « la marmite qui sert aux festins de la chair humaine» se déroule sous les trois grands fromagers qui correspondent exactement « aux trois différentes catégories de sorciers (sorciers d'eau, sorciers de brousse, sorciers buveurs de sang) », selon Augé (1975, p. 100).

Selon les Lagunaires, c'est la pauvreté et la jalousie qui poussent le sorcier à harceler son prochain et à lui lancer un mauvais sort. D'où la hantise du sorcier qui pousse à des actes d'accusation et de co-accusations faisant le bonheur de certains exorcistes sous influence chrétienne tel le prophète Albert Atcho, ancien disciple du prophète Harris, sur lequel Marc Augé concentre son étude.

Mais la réalité du pouvoir du sorcier n'est pas seulement une évidence pour les Azandé du Soudan ou les Lagunaires de la Côte d'Ivoire. Cette croyance au pouvoir du sorcier se retrouve également en Afrique de l'Est, selon les observations de John Middleton et Edward Winton que cite Marc Augé dans son étude sur Les Lagunaires. Il faut préciser que « pour l'homme de la rue à Cotonou, Dakar, Lagos, Kinshasa et plus encore à la campagne, la sorcellerie est un pouvoir maléfique réel.»(P. Hountondji, 2008, p. 209- 236).

Dans la culture *Vodun*, il est nécessaire de faire la distinction entre la sorcellerie (Azé) malfaisante et bienfaisante car le même terme peut être utilisé dans des sens totalement différents, comme le dit un personnage de Olympe Bhêly-Quénou (1979, 218). Quant à Victor Topanou, il s'est intéressé à la pratique du *Bó* : « l'état social dans lequel se trouve le Béninois où le *Bó* est essentiellement utilisé à des fins négatives ou de nuisance.»(V. Topanou, 2009, p. 267-301). Il fait une description minutieuse de cet état de *Bó* et évoque toute une terminologie qui s'est développée en *fongbé* (la langue qui domine au Sud Bénin) pour distinguer les différentes pratiques occultes en vogue au Bénin.

Enfin, la multiplication des séances d'exorcisme aussi bien dans les églises évangéliques que catholiques, avec des prélats qui déclarent posséder « un ministère d'exorcisme » en focalisant leur prédication sur les cultes anti-sorcelleries, tend à accréditer la thèse de la réalité sorcellaire. Ce qui pousse à dire avec Dongala que « l'Afrique avait ses mystères » (E. Dongala, 1982, p. 24).

### 3-2 Le phénomène sorcier selon l'anthropologie culturelle

Pour les anthropologues occidentaux, la sorcellerie est une affaire de croyance et non une réalité objective. Ainsi, Edward Evans-Pritchard pense que : « Les sorciers, tels que les Azandé les conçoivent, ne peuvent pas exister » (1972, p. 96) et banalise à la fois le pouvoir du sorcier et le maléfice qu'il infligerait à ses supposées victimes: « Personne n'a jamais vu un sorcier » (1972, p. 97). Il n'y a que des cas d'accusation de sorcellerie, des histoires villageoises de gens se plaignant de malheurs et des pratiques d'anti-sorcellerie qui conduisent à des aveux forcés de possession de sorcellerie. Au lieu de parler de sorcellerie, il faudrait plutôt parler du « phénomène de la sorcellerie » (1972, p. 170). Pour cet anthropologue, en tout cas, la peur du sorcier chez les Azandé remplit une fonction sociale : elle « fournit une philosophie naturelle qui explique les rapports des hommes et les événements malencontreux. » (E. Evans-Pritchard, 1972, p. 97).

Quant à Marc Augé qui n'a jamais décrit des pratiques d'ensorcellement mais bien des pratiques d'« anti-sorcellerie », la peur du sorcier doit être ramenée à sa véritable place : un ensemble de croyances toujours supposées mais jamais démontrées. « Le phénomène de la sorcellerie est constitué de croyances et de pratiques (dites d' « anti-sorcellerie ») liées à ces croyances. Ce que l'ethnologue étudie c'est un ensemble de croyances déjà admises par une société », constate Augé (1975, p. 87).

Selon lui, la sorcellerie n'est pas un pouvoir maléfique appartenant à des personnes déterminées, comme le pensent les Lagunaires. C'est un pouvoir maléfique supposé. Et sans une prise de distance, sans examen critique il est facile de prendre cette croyance comme une évidence. L'anthropologue s'emploie alors à « situer la place des croyances à la sorcellerie dans son ensemble idéologique en essayant de le définir et de le délimiter » (A. Augé, 1975, p. 104) car ces croyances renvoient à des conceptions de l'homme qui échappent à la rationalité occidentale.

D'autres anthropologues comme Middleton et Winter auxquels se réfère Augé partagent la même conviction. Ils montrent aussi, implicitement, que la sorcellerie, c'est le « phénomène de la sorcellerie », c'est-à-dire des histoires de croyance, selon Hountondji (2008, p. 343-363) :

L'étude de la sorcellerie (wizardry) se ramène presque exclusivement à l'étude des croyances que les gens entretiennent sur les capacités et activités d'autres personnes, et des actions qu'ils prennent pour parer aux attaques ou les contrer quand ils croient qu'elles ont eu lieu... En matière de sorcellerie, on a affaire avant tout aux idées que les gens se font sur les actions maléfiques secrètes d'autres gens.

Pour certains Africains notamment Paulin Hountondji, la peur du sorcier semble relever d'un fantasme collectif. Il voit dans la sorcellerie :

une construction idéologique plutôt que comme une réalité ; comme un fantasme collectif, jamais mis en cause mais jamais démontré, une de ces convictions unanimement partagées qui se révèlent, avec un peu de recul, parfaitement arbitraires(P. Hountondji, 2008, p 343-363).

Selon Hountondji, le vrai problème n'est pas celui de l'existence du sorcier mais celui des croyances à la sorcellerie. Ces croyances échappent à toute logique rationnelle et sont entretenues parfois par des systèmes qui pensent les combattre.

### 3.3 Les raisons de l'irrationnel

La lecture d'Edward Evans-Pritchard et de Marc Augé permet de relativiser l'importance du pouvoir attribué au sorcier dans les sociétés africaines. Cependant, l'assertion « personne n'a jamais vu un sorcier » est loin de représenter un argument scientifique. On pourrait aussi bien avancer que personne n'a jamais vu de particule subatomique, que personne n'a jamais le centre de la terre...

En effet, par nature, les actes de sorcellerie, s'ils existent, ne peuvent se révéler au grand jour qu'au regard de leurs conséquences. Et c'est la raison pour laquelle ils appartiennent à des manifestations de sociétés secrètes. Le principe d'une société secrète est de cacher au monde, y compris à la science, l'objet et les astuces de son pouvoir. Pour y accéder, il faut une initiation dont le pacte est de garder le secret. De temps en temps, certaines de ces sociétés font étalage public de leur pouvoir à travers des spectacles ou autres rituels agrémentés de démonstrations de métamorphose, d'illusionnisme, de possessions, de persuasion, de manipulation des éléments...

Alors, peut-être bien que nous côtoyons des sorciers assujettis au devoir de réserve. Peut-être que le *Chakatu*(V. Topanou, 2009, p. 267-301),forme d'envoutement mystique,n'est pas qu'un fantasme. Sans doute que Minona, dans la culture vodun, détient effectivement des pouvoirs de persuasion immenses dont l'accès nous est refusé sans la connaissance d'une euristique propre à une rationalité autre que celle dominante !

S'il est donc nécessaire de prendre du recul par rapport à ces croyances pour les analyser, il est également indispensable de se rappeler que la raison a des limites et ne peut tout expliquer, comme le dit Blaise Pascal(2015, p. 153). La raison conçue par l'Occident chrétien ne peut prétendre tout saisir vu le champ immense des phénomènes encore méconnus et inconnus.

En tout état de cause, les problèmes sociaux, politiques ou philosophiques inhérents à la sorcellerie et rapportés par l'anthropologie culturelle ne relèvent pas directement du pouvoir sorcier. Ils émanent plutôt de la croyance à ce que ces penseurs conviennent d'appeler « phénomène de la sorcellerie ». En effet, la

hantise du sorcier crée une méfiance généralisée qui peut dans certains cas pousser à des actes de violence.

Ainsi, sur la foi d'un rapport de l'UNICEF, Olivier Tallès constate que les « accusations contre les enfants sorciers se multiplient en Afrique »<sup>6</sup>. Ces accusations auraient pour conséquence le bannissement de l'enfant ou son assassinat.

Par ailleurs, la peur du sorcier est parfois à l'origine de guerres entre églises évangéliques et célestes, les premières accusant les dernières de syncrétisme, d'une part, et la guerre des églises contre de prétendus sorciers, d'autre part. Ces guerres font parfois de nombreuses victimes car leurs fidèles s'affrontent en violant toutes les règles de tolérance et d'amour que ces religions prétendent véhiculer. Comme le fait remarquer Joseph Tonda (2000, p. 48-65) :

Dans ces guerres, qui ont leurs morts et leurs martyrs, DIEU, qui par l'Occident a définitivement fait du sorcier africain un membre de toutes les parties en guerre en son nom, prend le visage de tous ceux qui sont en conflit, et donc aussi celui du sorcier.

Enfin, les accusations de sorcellerie sont rarement portées devant les tribunaux et les coupables supposés subissent le lynchage de la foule, en violation de la loi, comme ce fut le cas du phénomène dit de « vol de sexe » qui a défrayé la chronique dans la Golfe du Guinée au milieu des années 1990 et que rapporte Jean-Jacques Mandel. Le sexe de certains hommes ou femmes aurait disparu juste après qu'ils ont été salués. Les accusés ont été lynchés sans autre forme de procès : « près de trois cents morts, plus de mille blessés, victimes expiatoires de la vindicte populaire » (J.-J. Mandel, 2008, p. 185-208). Dans le même registre, Paolo Israel rapporte une attaque de paysans par des lions au début des années 2000 dans le Muidumbe, district du nord du Mozambique. A chaque nouvelle attaque, les rumeurs mettaient en accusation certains sorciers qui auraient le pouvoir de se métamorphoser en lion. Ce qui favorisa la tension alimentée par la chasse aux sorcières dans les villages. « La crise donna lieu à une ébauche d'émeute politique, dans laquelle des jeunes s'en prirent à l'ordre constitué, mettant en scène des inversions symboliques. » (P. Israel, 2008, p. 209-236).

#### **4. République et laïcité**

##### **4.1 Croyances et crise de la laïcité**

Le postulat de la croyance à la sorcellerie renvoie ainsi, inévitablement, à celui de la laïcité dans des Etats de droit d'inspiration latine. Autrement dit, comment concilier dans un même Etat laïc des croyances structurellement et idéologiquement opposées en garantissant les libertés individuelles ? Comment concilier la loi supposée émanée du peuple avec les croyances diverses et contradictoires de ce même peuple ?

---

<sup>6</sup>[www.la-croix.com/actualite/Monde](http://www.la-croix.com/actualite/Monde), mis en ligne le 20 juillet 2010, consulté le 12 mars 2016.

La crise française de la laïcité des années 2000 a mis à nu les faiblesses de la notion en confrontant deux visions : celle qui distingue la laïcité d'avec la sécularisation et celle qui les confond. Pour Jean Baubérot qui a réfléchi aux crises successives de cet idéal,

La sécularisation implique une relative et progressive (avec des zigzags) perte de pertinence sociale (et en conséquence individuelle) des univers religieux par rapport à la culture commune [...] La laïcisation, en revanche, concerne avant tout la place et le rôle social de la religion dans le champ institutionnel, la diversification et les mutations sociales de ce champ, en relation avec l'Etat et la société civile (J. Baubérot, 2004, p. 53).

Cette crise en France a révélé que la conception du gouvernant français est assez loin du droit naturel à la liberté de conscience individuelle d'où John Locke semble avoir tiré son inspiration de la séparation de l'église et de l'Etat. Le législateur français, intégrant davantage *Le Léviathan* de Thomas Hobbes (1971, p. 177) ou les enseignements de Jésus (« Rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu »), focalise sur le respect des institutions même s'il évoque la liberté d'opinion comme argument :

La laïcité repose sur trois principes et valeurs : la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leur croyance ou leur conviction.<sup>7</sup>

Nous revoici au cœur de la question de l'individu face à l'idéal républicain. Malgré la division de l'opinion française sur cette question, les Français accordent majoritairement la primauté à la sécularité, donc à la vision de leurs institutions, sur les libertés individuelles. La vision de la laïcité par ces institutions renvoie ainsi à l'étymologie ecclésiastique du laïc qui reste un individu marginal à éduquer. Car il s'agissait d'une crise de mode : le port du foulard et du voile que toute liberté de conscience devrait autoriser. Sauf si l'on considère qu'une culture est dominante, la domination étant « une forme de rapport qui compromet la liberté » (P. Pettit, 2004, p. 195).

Au demeurant, cette vision de l'autorité française suggère la laïcité comme une libération des institutions vis-à-vis de l'église, une décolonisation de l'Etat par rapport au pouvoir d'une religion qui « est historiquement la caractéristique la plus importante de la civilisation occidentale », selon l'analyse de Samuel Huntington (1997, p. 71). Ce qui est en cause, ce n'est pas la vision chrétienne du monde, même si la majorité des Français est aujourd'hui areligieuse. Ce qui est en cause, c'est le pouvoir de l'Eglise sur les Institutions. Et les croyances individuelles peuvent être ainsi banalisées dans la mesure où, en théorie, elles sont majoritairement représentées par les institutions.

#### 4- 2 Laïcité, vodun et phénomène sorcier

---

<sup>7</sup> Voir « Qu'est-ce que la laïcité ? », [En ligne] [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr), consulté le 12 juin 2017.

Si le simple port d'un foulard, parce qu'il identifie la porteuse comme une musulmane, peut déclencher au plan national autant de heurts et de frictions dans un pays laïc et cosmopolite, on pourrait presque se réjouir de l'application du principe de la laïcité dans les jeunes Républiques africaines. En particulier, dans les Etats du Golfe de Guinée où la coexistence de plusieurs croyances, parfois au sein d'une même maison voire d'une même famille est une habitude acquise. Cette promiscuité et cette tolérance sont, elles-mêmes, issues d'une sécularité du vodun. En effet, le vodun est une culture polythéiste ouverte à toutes religions. Sa cosmogonie inspirée des Orisha yoruba est faite d'emprunts, voire de rapt de divinités.

Toutefois, c'est l'arbre qui cache la forêt. En effet, dans ces Républiques issues des colonisations française et anglaise, et très imprégnées d'une colonialité du pouvoir, une guerre sainte continue de se mener au quotidien entre les deux types de pouvoirs parallèles. Les symboles et instruments de la République (langues officielles, éducation nationale, forme de régime politique, université, monnaie...) sont d'inspiration judéo-chrétienne. Ils sont représentés et contrôlés par une élite minoritaire instruite par l'école occidentale. En revanche, la majorité de la population reste accrochée à ses langues, ses méthodes de transmission, ses contrats sociaux, ses types d'échanges dits informels.

Phénomène intéressant, ce n'est pas l'élite occidentalisée qui essaie de persuader la majorité à l'inculturation. C'est la religion chrétienne et, accessoirement, l'islam. L'élite quant à elle se réfugie dans une ambivalence dictée par le fait qu'elle doit rendre compte à l'opinion publique représentée par les médias d'inspiration occidentale mais qu'elle ne doit pas perdre pied dans un univers de croyances où elle a reçu sa transmission. Pour reprendre le mot de Cheikh Hamidou Kane, elle n'est pas « un diallobé distinct face à un occident distinct ». Elle est devenue les deux (C. H. Kane, 1961).

Dans ces conditions, les institutions de la République ne peuvent qu'entériner et faire respecter le principe de laïcité. Il ne s'agit pas ici d'un choix mais d'un état de fait déjà marqué par des résistances vouées à l'échec. Car, d'une certaine manière, c'est cette élite qui, avec la religion chrétienne, entretient la peur du sorcier. Les uns en y gaspillant de colossaux déniers pour le « blindage ». Les autres en s'érigeant en chantre du stéréotype de sorcellerie pour qualifier, au détour de chaque prêche, les pratiques et croyances endogènes.

Il en résulte que les lois de la République sont parallèles aux aspirations et croyances du peuple à commencer par les croyances et aspirations de ceux qui les édictent et sont appelés à les appliquer. Nous sommes en présence, comme dans le cas de la croyance à la sorcellerie, dans un « phénomène républicain » où la précarité des institutions face aux croyances ancrées est aussi cause de nombreuses distorsions de l'idéal républicain de la liberté comme « non domination ».

L'individu faible se trouve ainsi livré à son propre sort. La chose publique lui devient étrangère. Pour compenser cette faiblesse, il se confine dans un

« régime d'hétéronomie », selon la formule d'Eboussi Boulaga (1977, p. 95), en ralliant telle ou telle sectes dont il devient l'instrument. Aliéné, il gaspille ses ressources dans la quête infinie de protection et s'appauvrit davantage. Voilà pourquoi, Amartya Sen a raison d'écrire : « La liberté apparaît comme la fin ultime du développement, mais aussi comme son principal moyen » (2003, p. 12).

## **Conclusion**

Justifiée ou non, la croyance au pouvoir du sorcier ainsi que la peur qui en résulte s'imposent dans le monde et en particulier en Afrique où des stéréotypes ont réussi à assimiler les pratiques religieuses et les médecines endogènes à la sorcellerie. L'effet pygmalion de cette représentation y a non seulement déclenché une guerre froide des croyances, mais également confiné la plupart des pratiques endogènes dans une confiance qui échappe à tout discernement. La plupart des études sur la question relèvent de l'anthropologie culturelle et, à l'heure actuelle, aucune euristique n'est établie sur la question.

Pourtant, la présence et la permanence de ce phénomène impose une compréhension plus rationnelle des pratiques et de leurs fins afin de mieux les appréhender dans l'espace public. Car dans l'espace républicain de liberté, une majorité de citoyens semble ainsi écartée de la loi, compromettant la poursuite de l'intérêt collectif.

La peur ne favorise ni la réalisation du bien-être collectif ni le respect des droits de la personne humaine à cause de l'insécurité qu'elle engendre. Bien plus, elle compromet dangereusement la jouissance de la liberté comme non domination et le développement personnel de l'homme.

Si les bases d'une euristique des pratiques et croyances endogènes sont une condition sine qua non pour leur appréhension, il est nécessaire d'envisager cette appréhension à l'aune de l'idéal républicain. Cette démarche soulève un certain nombre de débats philosophiques non encore aboutis à savoir :

- Le sens profond de la laïcité lorsque les croyances sont contradictoires ;
- La sécularité et la liberté de conscience ;
- La religion comme moyen de lutte contre l'oppression ;
- Les stéréotypes comme une arme de domination.

Ces questions et certaines autres peuvent s'inscrire dans le champ de la transmission au sein de l'espace public et méritent notre intérêt dans de prochaines publications.

## **Références bibliographiques**

- ADLER Alfred, « Les métamorphoses du pouvoir. Politique et sorcellerie en Afrique », in *L'Homme*, 2004/1, N°169, p. 7-60.
- AUGE Marc, 1975, *Théorie des pouvoirs et idéologie. Etude de cas en Côte-d'Ivoire*, Paris, Ed. Hermann.

- BAUBEROT Jean, 2004, *Laïcité 1905-2005, entre passion et raison*, Paris, Seuil.
- BECHTEL Guy, 1997, *La sorcière et l'Occident. La destruction de la sorcellerie en Europe des origines aux grands bûchers*, Paris, Plon.
- DUMAS F. Ribadeau, 1978, *Hitler et la sorcellerie*, Paris, Pocket.
- EBOUSSI BOULAGA Fabien, 1977, *La crise du Muntu, Authenticité africaine et philosophie*, Paris, Présence africaine.
- EBOUSSI BOULAGA Fabien, 1993, *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre*, Paris, Karthala.
- EVANS-PRITCHARD Edward, 1972, *Sorcellerie, oracles et magie chez les Azande (1937)*, Trad. Louis Evrard, Paris, Gallimard.
- FANOUE Pamphile, 2008, *L'exorciste face aux nouveaux défis de la sorcellerie*, Cotonou, éd. Presses de l'imprimerie Notre Dame.
- HEBGA Meinrad, 1997, *Afrique de la Raison, Afrique de la foi*, Paris, Karthala.
- HOBBS Thomas, 1971, *Le Léviathan*, Paris, éd. Sirey.
- P. HUNTINGTON P. Samuel, 1997, *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob.
- HOUNTONDJI Paulin J., 2008, « Une pensée pré-personnelle », in *L'HOMME* (En ligne), 185-186, /2008, mis en ligne le 01 Janvier 2010, consulté le 14 mars 2017, p. 343-363.
- ISRAEL Paolo, 2008, « Déchirures et rumeurs. La chasse au sorcier et l'héritage idéologique de la révolution socialiste au Mozambique (Muidimbe, 2002-2003) », in *Cahiers d'Etudes Africaines. Territoires sorciers*, N°189-190, Paris, p. 209-236.
- MANDEL Jean-Jacques, 2008, « Les rétrécisseurs de sexe. Chronique d'une rumeur sorcière », in *Cahiers d'Etudes Africaines. Territoires sorciers*, N°189-190, Paris, p. 185-208.
- MIDDLETON John & WINTER Edward, 1963, *Witchcraft and sorcery in East Africa*, London, Routledge & Kegan Paul.
- MUCHEMBLED Robert, 1994, (Dir.), *Magie et Sorcellerie en Europe du Moyen-âge à nos jours*, Paris, Armand Colin.
- PASCAL Blaise, 2015, *Pensées*, Paris, LGF.
- PETTIT Philip, 2004, *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*, trad. Spitz J.F. et Savidan P., Paris, Gallimard.
- SPITZ Jean-Fabien, 2005, *Le moment républicain en France*, Paris, Gallimard.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 1954, *Du Contrat Social*, Paris, Ed. Classiques Larousse.
- TODOROV Tzvetan, 2012, *Les ennemis intimes de la démocratie*, Paris, Robert Laffont.
- TONDA Joseph, 2000, « Capital sorcier et travail de Dieu », in *Politique africaine*, Paris, N°79, p. 48-65.
- TOPANOU Victor, « La peur du Bô : pratiques occultes et Construction de l'Etat de droit », in Paulin J. HOUNTONDJI, (Dir), 2009, *L'Ancien et le*

*nouveau. La production du savoir dans l'Afrique d'aujourd'hui*, Porto-Novo, Centre africain des Hautes études, p. 267- 301.

SEN Amartya, 2003, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, éd. Odiel Jacob.

### **Webographie**

- Bois caïman, [www.une-autre-histoire.org](http://www.une-autre-histoire.org), consulté le 28 juin 2017.
- Qu'est-ce que la laïcité, [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr), consulté le 12 juin 2017.
- [www.m.nouvelobs.com](http://www.m.nouvelobs.com)»Rue89»Monde, consulté le 12 mars 2017.